

Séance du 17 Octobre 1933.

L'an mil neufcent trente-trois et le dix-sept
Octobre à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de
Montréjeau s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel
de ses séances sous la Présidence de M. Roger de Lattus, Maire.

Étaient présents MM. Moudie, Maréchal, Couret,
Mirabent, Larrive, Mondouret, Maupomé, Azoua,
Suberbielle, Myret, Ladère, Blanchard, Ydienne, Dorbessan.

Absents: MM. Clavier, Dazuc, Dor,
Dorbessan.

Budget Trimestriel 1934
adopté par le Conseil Municipal

Recettes Ordinaires.

1.	Attribution sur les patentes	2000.-
2.	" sur l'impôt des chevaux et voitures	15.-
3.	" provenant du fonds commun des boissons	22000
4.	" sur le chiffre d'affaires (décimes)	11000
5.	vingt centimes sur les contributions foncière et personnelle-mobilière	1150.-
7.	centimes p ^r l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables	6000
8.	centimes pour l'assistance médicale gratuite	7000
11.	centimes pour secours aux familles nombreuses	500
12.	centimes pour secours aux femmes en couches	500
13.	vingt centimes pour les chemins vicinaux de toutes catégories	2383
14.	centimes spéciaux pour les chemins vicinaux ordinaires	1430
16.	Taxe vicinale en argent et en nature	32658
20.	Taxe sur les chiens	1800
25.	Taxe sur les automobiles, cycles-cars et motocyclettes	15000
29.	Droits de place dans les halles, marchés et abattoirs	105000
33.	Redevance passable sur du Tare	300
34.	" des conducteurs électriques	11
39.	Rentes sur l'Etat	131
41.	Intérêts des fonds placés au Trésor	1500
43.	Location des propriétés communales	500
48.	Produits des Concessions	2000
51.	Location du Casernement provisoire	500
53.	Concessions d'Eau	22000
55.	Subvention de la C ^m de Gourdon Tolizac p ^r sapeurs-pompiers	1000
58.	Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse	2400
59.	Part de la Commune sur les fonds disponibles du Budget des Cultes	250
61.	Subvention du Bureau de Bienfaisance p ^r l'assistance médicale gratuite	1000
62.	" " " " p ^r l'assistance aux vieillards	"
63.	" pour le Cours Commercial.	3000
64.	Part sur fonds commun du Cartes des Etrangers	500
	Total des recettes ordinaires	<u>243638</u>

Recettes extraordinaires

67.	centimes pour remboursement de l'emprunt de 135000.-	7571.84
68.	" " " " " 50000.-	3281.29
69.	" " " " " 200000.-	20002.84
70.	" " " " " 100000.-	7333.53
71.	" " " " " 100000.-	5124.04
72.	" " " " " 37.500.-	1977.51
73.	" " " " " 28.600.-	1414.87
74.	" " " " " 37.800.-	2459.90
76.	Reste de l'impôt sur le revenu d'imprunt inconvertibles	3533.86

78 Bonification d'intérêts

Total des recettes extraordinaires

788.-

53473.48

Récapitulation des Recettes

Recettes ordinaires	243 638.-	} 297.111.48
Recettes extraordinaires	53 473.48	

Dépenses Ordinaires

1 Traitement du secrétaire et des employés de la Mairie	45500.-
2 Frais de bureau de la Mairie	500.-
3 Imprimés à la charge des communes	300.-
4 Conservation des archives	200.-
5 Frais des registres de l'Etat-civil	300.-
9 Frais de confection des rôles	100.-
12 Traitement du garde-champêtre	4144.-
16 Prime des comptes et registres de comptabilité	350.-
18 Entretien et contrôle du service des Eaux	15000.-
20 Salaire du fontainier	5220.-
21 Abonnement à diverses publications administratives	300.-
22 Salaire du Tambour-Afficheur	5220.-
23 1/10 personnel en faveur du Recenseur Municipal	385.-
24 Indemnité au fossoyeur	2500.-
25 " au carillonneur	500.-
26 " aux médecins de l'Etat-civil	600.-
27 " pour charges de famille	1000.-
28 Salaire de l'Agent auxiliaire	1300.-
31 Contributions sur les biens et revenus communaux	3700.-
32 Redevances pour conducteurs électriques et canalisation d'Eau	20.-
33 Redevance pour prise d'eau à la Verte	410.-
34 Entretien des bâtiments communaux	2000.-
37 Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie et assur. diverses	2700.-
38 Entretien et remontage de l'horloge	400.-
40 Abonnement au téléphone et provision	500.-
41 Indemnité pour distribution de télégrammes	400.-
42 " pour service postal le lundi de 12 à 14h	600.-
43 Redevance éclairage avenue de la Gare	325.-
44 Contingent de la commune pour les enfants assistés	4000.-
45 " " " pour les aliénés	4200.-
46 Dépenses d'assistance médicale gratuite	7000.-
47 " d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables	6000.-

19	Contingent de la Commune pour les familles nombreuses	500.-
50	" " " " les femmes en couches	500.-
51	" dans les dépenses de protection de la santé publique	800.-
52	Inspection sanitaire des locaux et des animaux accueillis aux foires et marchés	7000.-
56	Secours aux indigents	500.-
58	Prime à la natalité	300.-
65	Indemnité de logement aux instituteurs et institutrices	1350.-
66	Chauffage, éclairage et balayage des classes	4472.-
70	Salaires de la femme de service (École maternelle)	3444.-
71		9000.-
73	Subvention à la Caisse des Ecoles	500.-
75	Cours d'adultes (Ind ^{te} à l'instituteur)	400.-
76	Indemnité de surveillance aux instituteurs	3900.-
77	Subvention à l'Union Sportive	1000.-
78	" aux Cadets du Comminges	1000.-
79	" à la Musique	3000.-
80	" à la S ^{te} de Secours Mutuels	1000.-
83	Entretien des rues, quais et places publiques	2000.-
84	Eclairage des rues, quais et places publiques	18000.-
86	Salaires des cantonniers de la voie urbaine	15400.-
87	Force motrice	8000.-
89	Salaires des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires	6000.-
90	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	28912.-
93	Frais généraux (rôles, timbres, etc...)	250.-
94	Contingents affectés aux chemins de 5 ^{de} C ^{on} et d'intérêt commun	1309.-
101	Fête nationale du 14 Juillet	4000.-
103	Abonnement à la S ^{te} des Auteurs et Compositeurs de musique	50.-
104	Subvention à l'Office des Pupilles de la Nation	100.-
105	Subvention au Comité des Fêtes	4000.-
106	Clotisation association des Maires de France	25.-
108	Travaux et achats divers	27000.-
109	Sapeurs-pompiers	3500.-
112	Dépenses imprévues	752.-
	Total des dépenses ordinaires	<u>243 638.-</u>

Dépenses Extraordinaires

113	24 ^e annuité de l'emprunt de 135000 fr ^s écoles et places	7571.84
114	13 ^e " " 50.000 fr ^s voirie et pompe	3786.12
115	10 ^e " " 200000 pour Boulevard	22022.20
116	3 ^e " " 100000 pour cimetière	8343.20
117	3 ^e " " 100000 fr ^s réparations au clocher	5124.04
118	3 ^e " " 37.500 fr ^s agrand ^t de l'École	2371.51

119 3^e annuité de l'emprunt de 28600 pour clocher
120 2^e " " 37.800 pour matériel d'incendie

47

1808.57

2445.90

53473.48

Récapitulation des Dépenses

Dépenses ordinaires	243 638.-	} 297 111.48
Dépenses extraordinaires	53 473.48	

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du Budget du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, l'approuve et l'arrête à :

En toutes dépenses à : 12 137.⁵⁰

En toutes recettes à : 12 137.⁵⁰

M. le Maire expose au Conseil que les recettes ordinaires du Budget primitif de l'exercice 1934, tel qu'il vient d'être établi, s'élèvent à 282 111.48 et les dépenses ordinaires tant obligatoires que facultatives, dû à plusieurs votes, à 297 111.48; d'où un excédent de dépenses de fr. 15.000; qu'il y a lieu de créer des ressources nouvelles pour combler ce déficit.

Il ajoute que les ressources nouvelles à attendre des biens communaux et des taxes existantes ayant été évaluées au maximum et que le nombre de centimes additionnels au principal des contributions directes étant déjà assez élevé, il paraît expédient de recourir aux taxes autorisées par la loi du 13 Août 1926;

que parmi ces taxes, celles sur les véhicules automobiles, les cycles-cars et motocyclettes seraient, d'après les études faites, susceptibles de procurer les ressources suffisantes et d'être supportées le plus facilement par les contribuables; qu'en effet le rendement de la taxe sur véhicules automobiles, cycles-cars et motocyclettes, peut être évalué à 15 000 francs.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. le Maire,

considérant, d'une part, que toutes les compressions possibles ont été faites; d'autre part, qu'il ne serait pas sans inconvénient d'augmenter encore le nombre de centimes additionnels au principal des contributions directes;

Delibère :

Il est établi pour 1934 et pour les exercices suivants et conformément à l'article 1^{er} de la loi du 13 Août 1926, une taxe sur véhicules automobiles. Le taux de la dite taxe est fixé à 10% (dix pour cent).

La taxe sera assise et recouvrée dans les conditions déterminées par le décret du 11 Décembre 1926.

Dans le cas où des contribuables seraient omis

où insuffisamment imposés aux rôles primitifs, il sera mis un rôle supplémentaire conformément à l'article 5 § 2 du décret précité.

M. le Maire donne connaissance au Conseil des propositions faites au nom de M. Charve, concessionnaire du droit de place, par M. Pradier, son employé, au sujet de la construction d'un hall métallique à édifier sur la Place de la volaille.

Après en avoir discuté longuement le Conseil Municipal, auquel le plan du hall projeté a été soumis, a jugé cette construction peu élégante, peu confortable et surtout très onéreuse par les modifications au tarif des droits de place exigées par M. Charve qui demande, en outre, une prolongation de bail de 5 ans.

M. le Maire demande cependant à la Commission des Travaux de se réunir vendredi prochain à 11 heures sur la Place de la volaille, afin d'y étudier sur place le projet de construction de ce hall métallique.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. St. Blancat François qui demande à la Commune de lui céder le terrain qui sert actuellement à déposer les ordures de la Ville; il s'engage en échange à procurer un terrain, facile d'accès, bien situé, derrière le cimetière sur la route des Fourreilles.

M. le Maire demande à la Commission des Travaux de se rendre sur les lieux et de dresser un rapport à ce sujet.

Lecture est ensuite donnée au Conseil Municipal d'une lettre de M. Paul Loubet demandant aussi à la Commune de lui céder une toute petite partie du terrain des ordures. — Le Conseil ne peut, pour le moment, donner de suite favorable à cette demande.

M. le Maire rend compte qu'il a vu M. Ferry architecte et qu'il a exigé de lui dans le plus bref délai le projet du travail de restauration de l'Abattoir. — M. Ferry a promis de remettre ces plans et devis au plus tard le 15 novembre.

Dans ce même ordre d'idées, le Conseil demande à M. le Maire qu'il soit adressé une lettre de rappel à M. Audu l'invitant à nous fixer la date approximative où il ^{lui} présentera ses plans et devis concernant l'adduction d'eau.

Le Conseil municipal décide qu'une lampe électrique sera placée à la jonction de la rue de l'Abattoir avec la route des Fourreilles.

M. le Maire expose au Conseil que les recettes ordinaires du Budget

